

«Il n'est pas question de mettre fin à l'indexation du smic.»



BRUNO LE MAIRE
ministre de
l'Économie et
des Finances, mardi
sur France Inter

Pas question de mettre fin à la progression automatique du smic, a confirmé mardi Bruno Le Maire. Sans préciser s'il serait revalorisé au 1^{er} janvier: «*Cette décision appartient au Premier ministre et au Président.*» Hors coup de pouce de l'État, le smic bénéficie chaque année d'une hausse mécanique, calculée selon deux critères: l'inflation constatée pour les 20% de ménages aux plus faibles revenus et la moitié du gain de pouvoir d'achat du «*salairé horaire de base ouvrier et employé.*» Or un rapport d'experts vient, au grand dam des syndicats, de préconiser d'abandonner ce principe car il rend, selon eux, le smic «*élevé comparé à ses homologues étrangers*» et «*coûteux*» pour l'État du fait des exonérations fiscales. Sauf qu'il garantit un «*revenu minimum décent*» a tranché Le Maire.

Au PS, 55

Vendredi, un peu plus de deux semaines après l'annonce d'un «*plan de sauvegarde de l'emploi*» rend inévitable par les mauvais résultats électoraux de 2017 les salariés et la direction du Parti socialiste ont signé un accord prévoyant la suppression de 55 postes sur les 97 permanents qu'emploie le PS. Soit 12 postes sauvés par rapport au plan annoncé le 24 octobre par la direction aux salariés. «*C'est mieux qu'au départ mais ça reste un choc pour certains*» regrette un salarié auprès de Libé.

La prime supra-légale – les indemnités versées au-delà du minimum légal – a été revue à la hausse. Fixée à 5 000 euros par salarié, elle est passée à 20 000 euros

A l'Assemblée, comment muscler le contrôle et l'évaluation des lois ?

«*Une Assemblée plus démocratique, plus efficace et plus moderne.*» Pour mettre en œuvre ce credo, son président, François de Rugy, a chargé des députés de plancher sur des pistes de réformes. Ceux-ci doivent remettre ce mercredi leurs premières propositions sur, en vrac, la procédure législative, les droits de l'opposition, le numérique, le statut du député, les conditions de travail... Des sept groupes de travail, celui qui réfléchit aux «*moyens de contrôle et d'évaluation*» n'a pas écopé du chantier le plus grand public. On se représente d'abord le parlementaire comme celui qui fabrique et vote la loi, et assez peu comme celui qui va diagnostiquer ensuite son efficacité et ses éventuels ratés. Un travail souterrain, de longue haleine, qui prend rarement la lumière. Le contrôle et l'évaluation de l'action publique font pourtant partie de ses missions. Et Macron a lui-même appelé en juillet à «*réserver du temps parlementaire*» à cette fonction. Voilà plusieurs décennies que les présidents de l'As-

semblée et les députés s'agacent d'un Parlement réduit à une chambre d'enregistrement. Depuis les années 2000, plusieurs réformes (loi organique, révision constitutionnelle de 2008) ont donné des outils aux députés pour s'y atteler. L'un d'eux est symptomatique: le partage de l'agenda est censé consacrer une semaine par mois à l'évaluation et au contrôle. Mais

cette semaine ne rameute pas les foules dans l'hémicycle, et souvent, le gouvernement la préempte pour y caser l'examen de ses projets de lois. Ce qu'il a encore fait la semaine dernière. De fait, la tâche est ingrate. Noyé dans la masse des 577 députés, celui qui veut tirer son épingle du jeu entera plutôt de faire sa proposition de loi, voire de devenir rapporteur d'un texte. «*L'idée est ancrée qu'un bon parlementaire est celui qui légifère, dépose des amendements, bref fait du quantitatif, il y a une révolution culturelle à faire.*», note Aurore Bergé (LREM) tandis que Régis Juanico (PS), lui aussi membre du

groupe de travail sur le sujet, reconnaît «*un problème de valorisation de ces rapports.*» Le socialiste en a lui-même rendu plusieurs sous le précédent quinquennat, en duo avec un élu d'un autre bord politique. Ces tandems, a priori improbables, parviennent en général à s'accorder sur des recommandations. Mais «*des conclusions de ces*

DÉCRYPTAGE *travaux, dont personne ne conteste la qualité, restent lettre morte, c'est décourageant. On doit les mettre en avant.*», prône Jean-François Eliaou (LREM), rapporteur du groupe de travail sur l'évaluation. Alors qu'actuellement le gouvernement n'est pas tenu de répondre à ces suggestions, un droit de suite avec un débat contradictoire face aux ministres pourrait être instauré. Sur une loi en débat, des «*clauses de revoyure*» pourraient aussi être généralisées.

Les députés pointent par ailleurs un manque de moyens consacrés à l'évaluation. Avec leurs trois assistants en moyenne, ils ne sont pas épaulés comme leurs col-

lègues anglo-saxons d'une armada de collaborateurs. Les voilà tributaires des chiffres de Bercy. Certains plaident pour la création d'un «*office parlementaire des choix budgétaires*» avec des économistes, statisticiens et sociologues «*maison*».

Le problème tient enfin au manque de temps des parlementaires, bombardés de projets de loi qu'ils doivent voter à la chaîne. Tant qu'ils croulent sous des lois trop nombreuses et trop bavardes, les parlementaires ne peuvent pas jouer ce rôle de contrôle. «*Cette problématique a vingt ans, remarque François Comut-Gentille (LR). Tout le monde voudrait que ça change mais tout le monde fait comme avant. Le gouvernement dénonce ce dérapage législatif mais l'encourage et nous, on se plaint mais on ne fait rien pour l'empêcher.*» A eux aussi de jouer le rapport de force: «*C'est une fonction un peu urticante pour le gouvernement, contrôler c'est être prêt à contester. Est-ce dans les gènes d'un groupe majoritaire?*» interroge Juanico.

LAURE EQUY